|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Objet : Prime wallonne de 985 euros bruts pour les travailleur.euse.s des secteurs Santé-Social impliqués dans la prise en charge sanitaire de personnes malades de la Covid-19 ou susceptibles de l’être**

Madame, Monsieur,

Le 26 octobre dernier, le Gouvernement de Wallonie dégageait une enveloppe de 70 millions d’euros afin d’octroyer une prime unique de 985 euros bruts par équivalent temps plein aux travailleur.euses des secteurs santé et social résidentiels et ambulatoires qui ont assuré la prise en charge sanitaire des résidents et des bénéficiaires, touchés ou susceptibles d’être touchés par la Covid-19.

[**www.wallonie.be**](http://www.wallonie.be)

**No vert : 1718** (informations générales)

Bien consciente que votre personnel s’est mobilisé - et se mobilise encore - avec tellement d’énergie et de dévouement pendant cette crise sanitaire, j’ai souhaité à l’approche de cette fin d’année extrêmement difficile que cette prime leur parvienne le plus rapidement possible.

Les administrations compétentes vous transmettront d’ici quelques jours l’arrêté de financement par lequel des moyens vous sont accordés pour vous permettre de financer l’octroi, dès que possible, de cette prime unique et spécifique aux membres de votre personnel ayant presté pendant la période du 1 er septembre au 30 novembre 2020.

Dans l’intervalle, vous trouverez ci-joint une circulaire explicative visant à répondre aux diverses questions que vous pourriez être amenés à vous poser en suite de cette annonce. Si certaines de vos questions n’y trouvaient pas réponse, je vous invite à vous tourner vers l’administration, qui se chargera de vous apporter les éclaircissements demandés.

Par ailleurs une revalorisation structurelle du secteur non-marchand et particulièrement des secteurs santé et social en Wallonie a été décidée par le Gouvernement wallon. Il a dégagé à cette fin une enveloppe historique de 260 millions d’euros pour la période 2021-2024 pour augmenter durablement les salaires et engager du personnel complémentaire. J’ai le plaisir de vous informer à cet égard que 100 millions sont inscrits au budget 2021 de la Région pour une première phase d’implémentation.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma plus haute considération.

CHRISTIE MORREALE

Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | | **Contact**  Département de l’Action sociale  Avenue Gouverneur Bovesse 100  B - 5100 NAMUR (Jambes)  081 32 72 53 |  | **Votre gestionnaire** |  | **Votre demande**  Numéro : //  Nos références : 050400/Prime\_encouragement\_2020 | |
| **VOS ANNEXES**   1. Circulaire | | | | | |
| **Cadre légal**  Année budgétaire 2020 – programme 17.13 | | | | | |

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.